

AFFAIRE 2009/05/03**TARIFS 2010****I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les tarifs 2010 découlent des orientations générales définies dans le PMT dont la dernière version a été actualisée en octobre 2008 et qui a été approuvé par le conseil d'administration de PARCUB en novembre 2008.

La grille tarifaire 2010 de PARCUB doit tenir compte de 2 impératifs essentiels :

- la nécessité d'équilibrer au minimum les comptes de PARCUB sans subvention de la CUB et donc par les recettes provenant des usagers alors que la régie gère un service public industriel et commercial,
- la nécessité de respecter le plan des déplacements urbains défini par la Communauté Urbaine.

Ces 2 impératifs doivent être réalisés dans un environnement défavorable.

- D'une part, l'évolution des modes de déplacement se fait au détriment de l'usage des parkings. La concurrence du réseau de transport en commun est plus forte que ce qui était anticipé il y a 5 ans et devrait sur les années à venir s'accroître avec l'accroissement de l'offre de transport en commun qui gagnera notamment en qualité avec l'extension de l'offre en TCSP. Le rapport à l'automobile, moins valorisée, évolue.
- D'autre part, le contexte économique est défavorable et pèse sur une évolution de l'activité qui est négative depuis maintenant plusieurs années.
- Pour autant, il faut constater que l'année 2009, et même si PARCUB n'a pas encore les chiffres des 2 derniers mois, évolue de façon moins défavorable que par rapport à la tendance des dernières années. Il semblerait que l'on soit proche du point le plus bas. Aussi, on peut raisonnablement escompter que l'activité pourrait retrouver à court-moyen terme un rythme de croissance modéré.

Fréquentation des clients horaires

	2006	2007	2008	Prévisions 2009*
TOTAL tous parkings	2 603 246	2 499 646	2 372 815	2 271 477
Variation		- 3,98 %	- 5,07 %	- 4,27 %
TOTAL hors St Jean**	2 404 628	2 309 483	2 159 728	2 107 106
Variation		- 3,96 %	- 6,48 %	- 2,44 %

* La fréquentation 2009 est déterminée à partir des chiffres connus à fin octobre en extrapolant la tendance des 10 premiers mois sur les 2 derniers mois de l'année en reprenant la fréquentation horaire de novembre et décembre 2008.

** Du fait des travaux du pôle intermodal, le parking St Jean subit des variations très importantes de sa fréquentation si bien qu'une analyse pertinente des tendances suppose de raisonner hors ce parking.

Pour ce qui est des abonnés, l'évolution bien que moins défavorable que l'an passé, n'en demeure pas moins négative, comme cela ressort du tableau ci-après

	Abonnés au 1^{er} janvier 2006	Abonnés au 1^{er} janvier 2007	Abonnés au 1^{er} janvier 2008	Abonnés au 1^{er} janvier 2009	Abonnés au 1^{er} novembre 2009
Résidents	1099	1537	1595	1664	1739
Variation		+ 438 (+ 39,9 %)	+ 58 (+ 3,8 %)	+ 69 (+ 4,3 %)	+ 75 (+ 4,5 %) (40 hors Bonnac, soit + 2,4 %)
Permanents	5045	4864	4927	4695	4664
Variation		- 181 (- 3,6 %)	64 (+ 1,3, %)	- 232 (- 4,7 %)	- 31 (- 0,6 %) (-3,5 % hors Bonnac)
Autres abonnés	540	490	599	586	564
Variation		- 50	109	- 13	- 22 (-3,7 %)
TOTAL tous abonnés	6684	6891	7121	6945	6 967 6798 hors Bonnac
Variation		+ 207 (+ 3,1 %)	+ 230 (+ 3,3 %)	- 176 (-2,4 %)	+ 22 (+ 0,3 %) et - 2,1 % hors Bonnac

L'année 2009 bien que non achevée permet de constater une stabilité globale du nombre d'abonnés. Pour autant, il faut souligner qu'au 1^{er} novembre 2009, le parking Bonnac récemment acquis comptabilisait 169 abonnés. Aussi, à périmètre comparable, PARCUB a enregistré une perte de 147 abonnés au 1^{er} novembre 2009 par rapport au 1^{er} janvier 2009. Toutefois, le recul réel hors Bonnac n'est de fait que de 118 abonnés car 29 abonnés ont été transférés de Gambetta à Bonnac. Dans les faits, le recul réel tous abonnés inclus hors Bonnac et hors transfert de 29 abonnés de Gambetta n'est que de 118, soit - 1,6 % par rapport au 1^{er} janvier 2009. Les abonnés résidents hors Bonnac continuent à progresser de 40 abonnés, ce qui correspond au rythme le plus bas des dernières années. Néanmoins, la progression globale de 4,5 % des résidents est pertinente car les abonnés résidents de Bonnac ont été en majorité transférés du parking Gambetta. Les abonnés permanents hors Bonnac au nombre de 4530 sont en recul de 165, soit - 3,5 %, évolution négative mais sensiblement inférieure au recul constaté l'an passé.

Il faut par ailleurs observer sur tout le 1^{er} semestre 2009, alors que Bonnac n'était pas géré par PARCUB, que le niveau des abonnés est resté globalement assez stable.

2 – ELEMENTS DIRECTEURS PRINCIPAUX DE LA POLITIQUE TARIFAIRE 2010

La politique tarifaire 2010 est bien évidemment en cohérence avec le plan à moyen terme actualisé de PARCUB et les orientations générales sur le plan tarifaire qu'il intègre.

Les tarifs abonnements de PARCUB s'avèrent tout à fait compétitifs par rapport à l'offre des parkings gérés par d'autres exploitants. Cette affirmation résulte du constat qui peut être fait à la lecture d'éléments de comparaison joints (première annexe de la présente délibération).

Les tarifs horaires sont maintenant plus en phase dans le secteur hypercentre avec ceux des autres parkings. Il demeure par contre une marge de progression sur les parkings de la zone centre et une marge encore plus importante sur les parkings de la zone périphérie.

Dans le contexte ci-dessus rappelé, c'est-à-dire un environnement difficile avec des facteurs d'incertitude importants alors qu'il convient de mettre fin dans les meilleurs délais aux subventions d'équilibre de la CUB, les éléments directeurs principaux de la politique tarifaire 2010 sont présentés ci-après.

2.1 – Une politique tarifaire définie par zone

3 zones doivent être distinguées : hypercentre, centre et périphérie. Il a été décidé, selon la délibération 2008/05/03 relative aux tarifs 2009, que les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale devaient rejoindre la zone hypercentre en procédant à des adaptations tarifaires sur quelques années. Le parking St Jean est un parking de gare et répond à une logique tarifaire spécifique adaptée.

2.2 – Une politique favorable aux abonnés résidents

Les abonnements permanents et résidents ont été définis sur les années passées par référence avec les tarifs permanents de l'hypercentre, lesquels ont évolué à un rythme comparable jusqu'en 2008. Pour rappel, il a été décidé en 2009 et alors que les tarifs de la zone hypercentre sont tout à fait compétitifs par rapport à ceux d'autres gestionnaires de faire progresser le tarif permanent à un niveau sensiblement supérieur à l'inflation, stratégie qu'il apparaît opportun de poursuivre en 2010 et sur les années à venir.

Si les hausses tarifaires 2010 doivent tenir compte de la nécessité de se dispenser d'une subvention d'équilibre de la CUB dans des délais courts, il convient pour autant pour les tarifs résidents de pratiquer des hausses en valeur mesurée. Pour rappel, il est prévu qu'à terme, les tarifs résidents soient inférieurs d'un tiers aux tarifs permanents, minimum imposé par le PDU.

3 – LES TARIFS 2010

3.1 – Les tarifs abonnements 2010

Sur la base des éléments qui précèdent, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 peuvent être présentés par comparaison aux tarifs 2009.

a) Abonnements permanents mensuels*

Les tarifs permanents concernent essentiellement les déplacements domicile-travail. Au regard des tarifs des parkings gérés par d'autres exploitants, une hausse supérieure à l'inflation peut être pratiquée pour les parkings de l'hyper centre et alors que depuis la création de la régie et jusqu'aux tarifs 2007, l'abonnement permanent de cette zone a été

actualisé sur la base de l'inflation. Les parkings de la zone centre étant également attractifs et ceux de la périphérie encore plus et alors que les comptes doivent être équilibrés sans recours à la CUB, ils peuvent être également rehaussés d'un niveau supérieur à l'inflation avec néanmoins une hausse contenue en valeur.

Tableau en euros TTC en tenant compte d'une TVA à 19,6 %. Si le taux de la TVA devait être revu, les tarifs seraient automatiquement ajustés en conséquence.

	2009	2010	Variations		Ecart 2009/ hyper centre	Ecart 2010/ hyper centre	Ecart /hyper centre Objectif à terme
			en valeur	en %			
Hyper Centre	101,90 €	108 €	+ 6,1 €	+ 6 %	0 %	0 %	0 %
Front du Médoc Cité Mondiale	78,50 €	84 €	+ 5,5 €	+ 7 %	- 23 %	- 22,2 %	0
Parking St Jean	82 €	98 €	+ 16 €	+ 19,5 %	Sans objet (parking de gare exclusivement)		
Centre	76,70 €	81 €	+ 4,3 €	+ 5,6 %	- 24,7 %	- 25 %	- 20 %
Périphérie	46,90 €	51 €	+ 4,1 €	+ 8,7 %	- 54 %	- 52,8 %	- 50 %

*Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze, disposition qui reste inchangée pour 2010.

Il est à noter que par rapport au PMT quelques tarifs diffèrent sensiblement. Dans la zone hypercentre, le tarif de 106,50 € est porté à 108 € alors que ce tarif demeure compétitif par rapport aux parkings gérés par d'autres gestionnaires. Le tarif sur le parking St Jean est augmenté de façon plus importante, 98 € pour 92 € prévus, alors qu'il est indispensable de favoriser la fréquentation horaire sur ce parking.

Sur les parkings de la zone centre, le PMT faisait état pour 2010 d'un niveau non arrondi de 80,94 €, d'où un niveau arrondi pour 2010 à 81 €.

Sur la zone périphérie, au regard des tarifs extrêmement attractifs, 51 € sont retenus contre 50,06 € alors que la hausse en valeur reste contenue entre 2009 et 2010.

b) Abonnements résidents mensuels*

Il convient de poursuivre une politique favorable aux résidents en conformité avec le PDU et avec la stratégie générale définie dans le cadre du plan à moyen terme d'où des augmentations en 2010 mesurées en valeur moins significative en pourcentage alors que les comptes doivent être équilibrés à court terme sans subvention.

	2009	2010	Variation		Ecart 2009 par rapport aux tarifs permanents	Ecart 2010 par rapport aux tarifs permanents	Objectifs à terme d'écart par rapport aux résidents
			en valeur	en %			
Hyper Centre	60,6€	64 €	+3,4€	+5,6 %	- 40,5 %	- 40,7 %	- 33,3 %
Centre Commercial Mériadeck	36,4€	38,4€	+ 2 €	+5,5 %	- 64,3 %	- 64,4 %	
Front du Médoc Cité Mondiale	46,9€	50 €	+3,1€	+6,6 %	- 40,3 %	- 40,5 %	
Centre	46,5€	49 €	+2,5€	+5,4 %	- 39,4 %	- 39,5 %	
Périphérie	30 €	33 €	+3 €	+ 10 %	- 36 %	- 35,3 %	

*Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze.

Par rapport au PMT, le tarif résident 2010 sur CCM est bien inférieur (38,40 € contre 63 €), afin de développer ce type d'abonnement alors qu'aucun abonnement n'était enregistré en 2008. Au 1^{er} novembre 2009, ce parking comptabilisait grâce à cette politique tarifaire attractive 20 abonnements résidents.

Le tarif résident prévu au PMT 2010 à 63 € sur la zone hypercentre est porté à 64 €, ce qui reste un tarif parfaitement attractif par rapport aux tarifs permanents (- 40,7 %).

Sur la zone centre, le montant de 48,70 € mentionné au PMT est arrondi à 49 €.

Sur la zone périphérie, le tarif résident est porté à 33 € afin de limiter l'écart avec les parkings de la zone hypercentre et centre.

3.2 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Dans le cadre de la délibération portant sur les tarifs 2009 et alors que bon nombre de gestionnaires ont en France des tarifs proches de 50 % du tarif mensuel permanent, les tarifs hebdomadaires avaient été ajustés afin de se rapprocher de cet objectif. Les tarifs 2010 sont fixés à 50 % du tarif permanent.

	2009	2010	en % du tarif permanent	
			2009	2010
Hyper Centre	41,00 €	54 €	40 %	50 %
Cité Mondiale Front du Médoc	31,00 €	42 €	40 %	50 %
Centre	30,70 €	40,50 €	40	50 %
Périphérie	23,00 €	25,50 €	50	50 %

Tarifs abonnement nuit :

Les abonnements nuit qui couvrent la plage horaire de 19 H à 9 H ont été arrêtés par délibération n° 2007/01/05 en distinguant :

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivalent à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées et compte tenu des adaptations des tarifs abonnements des différentes zones, les tarifs abonnements 2009 sont donnés dans le tableau ci-après :

	Hypercentre Tarifs 2009	Parkings Front du Médoc et Cité Mondiale	Centre tarifs 2009	Périphérie tarifs 2009
Tarif individuel	51,00 €	39,30 €	38,40 €	23,50 €
Tarif entreprise	35,70 €	27,50 €	26,80 €	16,40 €

	Hypercentre Tarifs 2010	Parkings Front du Médoc et Cité Mondiale	Centre tarifs 2010	Périphérie tarifs 2010
Tarif individuel	54 €	42,00 €	40,50 €	25,50 €
Tarif entreprise	37,80 €	29,40 €	28,40 €	17,90 €

Contrat de location longue durée

Les dispositions arrêtées par délibération 2008/05/03 restent inchangées.

2 roues motorisés

Les tarifs sont revalorisés sur la base de ceux prévus au PMT. L'abonnement 2 roues sur le parking St Jean doit être d'un niveau plus élevé alors que la demande est forte sur ce parking et que les places 2 roues motorisés doivent être limitées.

	2009	2010
Hyper Centre	36,40 €	38 €
Front du Médoc Cité Mondiale	27,30 €	38 €
St Jean	32 €	50 €
Centre	27,30 €	28,50 €
Périphérie	19,50 €	20,80 €

2 roues non motorisés (vélos)

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Il convient de poursuivre le développement des espaces 2 roues pour proposer une offre dans une logique de maillage rendant les espaces 2 roues plus attractifs. Dans l'attente de la mise en service des prochains espaces 2 roues, il apparaît opportun en 2010 de maintenir la gratuité de cet abonnement.

Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2008, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Les dispositions 2008 et 2009 peuvent être maintenues en 2010.

Tarif spécifique multcartes

Pour rappel, les abonnements multcartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB. Plus précisément, pour les abonnements en nombre, une carte sur deux est délivrée avec une réduction par rapport aux tarifs permanents. Le coût de cette deuxième carte était équivalent en 2008 à 38 % du tarif permanent et 40,5 % en 2009. Ce coût est porté en 2010 à 45 %, soit un niveau de rattrapage inférieur à ce qui avait été annoncé aux titulaires de ces contrats, ce qui donne les tarifs suivants :

- pour l'hyper centre, parkings Cité Mondiale et Front du Médoc inclus la 2^{ème} carte à 48,60 € pour 41,27 € TTC en 2009,

- pour le centre, la 2^{ème} carte à 36,45 € TTC contre 31,06 € TTC en 2009.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces 2 cas, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement. Cette disposition reste inchangée en 2010.

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui était de 30 € TTC en 2004 a été augmenté à 31 € en 2009, niveau qu'il apparaît approprié de maintenir en 2010.

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception reste inchangé à 5 € TTC.

3.3 – Les tarifs horaires

A – Changement de la soirée tranquille

En 2009, le tarif de la soirée tranquille permet de bénéficier de 19 H à 7 H d'un tarif forfaitaire de 3 € TTC. Ce tarif chez d'autres gestionnaires est soit supérieur et commence à 20 H, soit non pratiqué.

Il apparaît approprié que la soirée tranquille commence à 20 H pour se terminer à 7 H sur tous les parkings sauf ceux de la zone périphérique pour lesquels les dispositions de la soirée tranquille restent inchangées.

Par ailleurs, il apparaît approprié que ce décalage d'une heure du début de la soirée tranquille ne modifie pas le montant maximum d'un stationnement sur 24 heures, les grilles tarifaires des différentes zones précisant ci-après que le montant maximum pour une durée de 24 heures reste au même niveau qu'en 2009.

Enfin, il apparaît opportun que toute heure entamée sur la période de jour et ceci quel que soit le parking (donc parkings de la périphérie inclus) puisse être intégralement consommée.

De plus, il apparaît également commercialement approprié que la dernière heure entamée en fin de période de nuit et ceci quel que soit le secteur, et si l'utilisateur stationne après 7 H, puisse être intégralement couverte par le tarif de la soirée tranquille. Ces dispositions, applicables au 1^{er} janvier 2010, peuvent être illustrées par différents exemples en prenant l'hypothèse d'un stationnement en zone hypercentre avec les tarifs 2010 :

L'utilisateur prend un ticket d'entrée à 18H30 et sort à 19H53, il a stationné 1H23 dont 1H pleine et 1 H entamée en période de jour, il paie donc 2 heures aux tarifs de jour, soit 4,40 €.

L'utilisateur entre à 18H30 pour une sortie à 20H25, il a stationné 1H55 dont 1 H en période de jour et 1 H à cheval sur la période de jour et de nuit. La 2^{ème} heure ayant été entamée de jour, il paie que 4,40 € (il ne paie pas les 3 € de la soirée tranquille).

L'utilisateur entre à 18H30 pour une sortie à 5 H du matin, il a stationné 10H30. Il paie 2 H en période de jour (18H30 à 20H30) et le tarif soirée tranquille, soit un total de 7,40 €.

L'utilisateur entre à 20H40 pour une sortie à 7H30, il a stationné 10H50. Alors qu'il a commencé à stationner en période de soirée tranquille et qu'il a quitté le parking après la période de nuit sachant que la dernière heure entamée en période de nuit l'a été à 6H40, il ne paie que la soirée tranquille soit 3 €.

L'utilisateur entre à 20H40 pour une sortie à 7H45, il a stationné 11H05. La dernière heure entamée en période de nuit l'ayant été à 6H40 et alors que cette dernière heure entamée l'a été en soirée tranquille, il paie pour la période 20H40 jusqu'à 7H40, le tarif de la soirée tranquille, soit 3 €, auquel s'ajoute l'heure entamée en période de jour, soit 2,20 €, ce qui donne un total de 5,20 €.

B - Zone Hypercentre :

Gambetta, Pey-Berland, République, Lhôte, Centre Commercial Mériadeck

1 – Hypercentre hors Centre Commercial Mériadeck

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H.

Hyper centre	Année 2009		Année 2010		Variation 2010/2009
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarif TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 à 1H	2,20 €		2,20 €		0,00 €
De 1 H à 2 H	4,40 €	2,20 €	4,40 €	2,20 €	0,00 €
De 2 H à 3 H	6,20 €	1,80 €	6,60 €	2,20 €	0,40 €
De 3 H à 4 H	8,00 €	1,80 €	8,60 €	2,00 €	0,60 €
De 4 H à 5 H	9,80 €	1,80 €	10,60 €	2,00 €	0,80 €
De 5 H à 6 H	11,60 €	1,80 €	12,60 €	2,00 €	1,00 €
De 6 H à 7 H	13,40 €	1,80 €	14,60 €	2,00 €	1,20 €
De 7 H à 8 H	15,20 €	1,80 €	16,60 €	2,00 €	1,40 €
De 8 H à 9 H	17,00 €	1,80 €	18,60 €	2,00 €	1,60 €
De 9 H à 10 H	18,80 €	1,80 €	20,60 €	2,00 €	1,80 €
De 10 H à 11 H	20,60 €	1,80 €	22,60 €	2,00 €	2,00 €
De 11 H à 12 H	22,40 €	1,80 €	23,00 €	0,40 €	0,60 €
De 12 H à 24 H	23,00 €	0.60 €	23,00 €	0,00 €	0,00 €

Tarif maximum pour 24 heures bloqué en 2010 à 23.00 € TTC

Tarif forfaitaire Soirée tranquille : 20H/7H00 : 3 € TTC.

Pour bien apprécier l'impact de la soirée tranquille, un usager stationnant pour une durée de 13 heures et entrant dans le parking à 18 H acquittera une somme de seulement 7,40 €.

2 - Hypercentre - parc Centre Commercial Mériadeck :

C.C.Mériadeck	Année 2009		Année 2010		Variation 2009/2008
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit		
2H00	2,20 €	2,20 €	2,20 €		0,00 €
3h00	4,40 €	2,20 €	4,40 €	2,20 €	0,00 €
4h00	6,60 €	2,20 €	6,60 €	2,20 €	0,00 €
5h00	8,00 €	1,40 €	8,60 €	2,00 €	0,60 €
6h00	10,00 €	2,00 €	10,60 €	2,00 €	0,60 €
7h00	12,00 €	2,00 €	12,60 €	2,00 €	0,60 €
8h00	14,00 €	2,00 €	14,60 €	2,00 €	0,60 €
9h00	15,00 €	1,00 €	16,60 €	2,00 €	1,60 €
10h00	16,00 €	1,00 €	18,60 €	2,00 €	2,60 €
11h00	17,00 €	1,00 €	20,60 €	2,00 €	3,60 €
12h00	18,00 €	1,00 €	22,60 €	2,00 €	4,60 €
13H00	19,00 €	1,00 €	23,00 €	0,00 €	4,00 €
14H00	20,00 €	1,00 €	23,00 €	1,00 €	3,00 €
15H00	21,00 €	1,00 €	23,00 €	2,00 €	2,00 €
24H00	23,00 €	2,00 €	23,00 €	3,00 €	0,00 €

Tarif 24 heures bloqué à 23 €TTC, montant inchangé par rapport à 2009

La tarification de la soirée tranquille s'applique à partir de 22H00 à 7H00 les jours d'ouverture de la galerie marchande et de 20H00 à 7H00 lorsque celle dernière est fermée au public.

*Rappelons que la gratuité d'une heure trente a fait l'objet d'une convention qui lie PARCUB à l'association des commerçants du centre, à Auchan et à la société Espace Expansion, gestionnaire du centre commercial. Cette gratuité s'applique exclusivement dans les horaires d'ouverture de la galerie marchande de Mériadeck. Lorsque la galerie marchande est fermée (dimanche et jours fériés), le tarif horaire applicable est celui de la zone hyper centre ville.

C – Parkings Front du Médoc et Cité Mondiale

FDM/Cité	Année 2009		Année 2010		Variation 2010/2009
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 H à 1 H	2,00 €		2,20 €		0,20 €
De 1 H à 2 H	3,80 €	1,80 €	4,30 €	2,10 €	0,50 €
De 2 H à 3 H	5,60 €	1,80 €	6,40 €	2,10 €	0,80 €
De 3 H à 4 H	7,40 €	1,80 €	8,50 €	2,10 €	1,10 €
De 4 H à 5 H	9,20 €	1,80 €	10,60 €	2,10 €	1,40 €
De 5 H à 6 H	11,00 €	1,80 €	12,70 €	2,10 €	1,70 €
De 6 H à 7 H	12,80 €	1,80 €	14,80 €	2,10 €	2,00 €
De 7 H à 8 H	14,60 €	1,80 €	16,90 €	2,10 €	2,30 €
De 8 H à 9 H	16,40 €	1,80 €	19,00 €	2,10 €	2,60 €
De 9 H à 10 H	18,20 €	1,80 €	21,10 €	2,10 €	2,90 €
De 10 H à 11 H	20,00 €	1,80 €	23,00 €	1,90 €	3,00 €
De 11 H à 12 H	21,80 €	1,80 €	23,00 €	0,00 €	1,20 €
De 12 H à 24 H	23,00 €	1,20 €	23,00 €	0,00 €	0,00 €

Ces 2 parkings étant intégrés dans la zone hyper centre, ils doivent faire l'objet sur quelques années d'une adaptation de leur grille tarifaire pour atteindre celle de leur nouvelle zone de référence, d'où une revalorisation substantielle de la grille tarifaire.

Tarif 24 heures bloqué à 23 €TTC comme en 2009

D – Zone centre

Centre ville	Année 2009		Année 2010		Variation 2010/2009
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 H à 1H	1,80 €		1,80 €		0,00 €
De 1 H à 2H	3,50 €	1,70 €	3,60 €	1,80 €	0,10 €
De 2 H à 3 H	5,20 €	1,70 €	5,40 €	1,80 €	0,20 €
De 3 H à 4 H	6,90 €	1,70 €	7,20 €	1,80 €	0,30 €
De 4 H à 5 H	8,60 €	1,70 €	9,00 €	1,80 €	0,40 €
De 5 H à 6 H	10,00 €	1,40 €	10,80 €	1,80 €	0,80 €
De 6 H à 7 H	11,50 €	1,50 €	12,60 €	1,80 €	1,10 €
De 7 H à 8 H	13,00 €	1,50 €	14,40 €	1,80 €	1,40 €
De 8 H à 9 H	14,50 €	1,50 €	16,20 €	1,80 €	1,70 €
De 9 H à 10 H	16,00 €	1,50 €	18,00 €	1,80 €	2,00 €
De 10 H à 11 H	17,50 €	1,50 €	19,80 €	1,80 €	2,30 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	1,50 €	21,00 €	1,20 €	2,00 €
De 12 H à 24 H	21,00 €	2,00 €	21,00 €	0,00 €	0,00 €

Tarif 24 heures bloqué à 21,00 € TTC, comme en 2009.

Le tarif forfaitaire de la soirée tranquille reste comme pour tous les parkings à 3 € TTC, ce tarif s'appliquant à partir de 20 H jusqu'à 7 H.

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille. Il faut ajouter que le tarif pour un stationnement de 24 heures est plafonné à 21 €, comme en 2009. Pour bien apprécier l'impact de la soirée tranquille, un usager stationnant pour une durée de 13 heures et entrant dans le parking à 18 H acquittera une somme de seulement 6,60 €.

E - Parking Saint Jean : parc de stationnement et déposes minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Les tarifs correspondants sont repris en annexe de la présente délibération.

L'application des tarifs de la dépose minute nord est bien évidemment conditionnée à son ouverture en configuration définitive et dès lors que les travaux nécessaires et suffisants auront été réalisés. Aussi, l'application de la tarification du stationnement sur la dépose minute nord sera effectuée dès que possible. Le 1^{er} niveau du parking St Jean doit basculer en dépose minute dès que possible en fonction de l'avancée des travaux, ce qui se traduira par l'application de la grille tarifaire dépose minute telle qu'annexée à la présente délibération. Dans l'attente, le stationnement sur le 1^{er} niveau du parking est facturé comme sur les autres niveaux.

F - Zone Périphérie : Parkings de Pessac, Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs des parkings de périphérie sont en 2009 extrêmement attractifs non seulement par rapport aux parkings de la zone hyper centre et centre mais également par rapport aux tarifs de surface. Aussi, chaque heure supplémentaire peut être revalorisée de 10 centimes d'euro d'où la grille tarifaire suivante en tenant compte du coût de la soirée tranquille pour le tarif maximum pour 24 heures :

Périphérie	Année 2009		Année 2010		Ecart 2010/2009 par plage horaire
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
0H à 1H	0,70 €		0,8		0,10 €
1H à 2H	1,40 €	0,70 €	1,6	0,80 €	0,20 €
2H à 3H	2,10 €	0,70 €	2,4	0,80 €	0,30 €
3H à 4H	2,80 €	0,70 €	3,2	0,80 €	0,40 €
4H à 5H	3,50 €	0,70 €	4	0,80 €	0,50 €
5H à 6H	4,20 €	0,70 €	4,8	0,80 €	0,60 €
6H à 7H	4,90 €	0,70 €	5,6	0,80 €	0,70 €
7H à 8H	5,60 €	0,70 €	6,4	0,80 €	0,80 €
8H à 9H	6,30 €	0,70 €	7,2	0,80 €	0,90 €
9H à 10H	7,00 €	0,70 €	8	0,80 €	1,00 €
10H à 11H	7,70 €	0,70 €	8,8	0,80 €	1,10 €
11H à 12H	8,40 €	0,70 €	9,6	0,80 €	1,20 €
12H à 24H	11,40 €	3,00 €	12,6	3,00 €	1,20 €

Le prix maximum pour 24 heures est de 12,60 € TTC, le forfait par 24 heures supplémentaires sur le parking de Pessac passe à 8 € maximum au lieu de 7 € en 2009.

Tarif Soirée Tranquille de 19 H à 7H00 : 3 € TTC en tenant compte des précisions apportées en page 8.

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2010 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010,
- acter que les tarifs horaires sont adoptés en valeur TTC et l'ensemble des autres tarifs hors taxes bien que présentés TTC sur la base d'une TVA au taux actuel de 19.6%, taux qui, en cas de modification, conduirait à ajuster à due proportion le niveau des tarifs,
- acter que la soirée tranquille commence à 20H et se termine à 7H du matin sauf sur les parkings de la zone périphérique.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 24 novembre 2009.**

Pour expédition conforme

Le président

Michel DUCHENE

TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES DEPOSES MINUTES

Saint Jean	Année 2010	
	Parking public	Déposes minutes Nord et Sud (anciennement dénommées arrêts minutes)
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi/ 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 DEPOSES MINUTES
APPLICABLE AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN
MAXIMUM DE 11 € PAR TRANCHE DE 24 HEURES**

	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0	0
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2	2
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1	3
Plus de 1 heure à 2 heures	2	5
Plus de 2 heures à 3 heures	2	7
Plus de 3 heures à 4 heures	2	9
Plus de 4 heures à 5 heures	2	11
Plus de 5 heures à 6 heures	0	11
Plus de 6 heures à 7 heures	0	11
Plus de 7 heures à 8 heures	0	11
Plus de 8 heures à 9 heures	0	11
Plus de 9 heures à 10 heures	0	11
Plus de 10 heures à 11 heures	0	11
Plus de 11 heures à 12 heures	0	11
Plus de 12 heures à 13 heures	0	11
Plus de 13 heures à 14 heures	0	11
Plus de 14 heures à 15 heures	0	11
Plus de 15 heures à 16 heures	0	11
Plus de 16 heures à 17 heures	0	11
Plus de 17 heures à 18 heures	0	11
Plus de 18 heures à 19 heures	0	11
Plus de 19 heures à 20 heures	0	11
Plus de 20 heures à 21 heures	0	11
Plus de 21 heures à 22 heures	0	11
Plus de 22 heures à 23 heures	0	11
Plus de 23 heures à 24 heures	0	11

puis pour chaque période de 24 heures reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci- dessus

Tarifs Abonnements en € TTC - Année 2010

Hyper Centre		
	Tarif Mensuel	Tarif Annuel
Permanent	108,00 €	1 296,00 €
Résident	64,00 €	768,00 €
Résident C.C.Mériadeck	38,40 €	460,80 €
Hebdomadaire	54,00 €	
2 Roues Motorisé	38,00 €	456,00 €
Multicarte	48,60 €	583,20 €
Nuit Individuel	54,00 €	648,00 €
Nuit Entreprise	37,80 €	453,60 €
Cité Mondiale et Front du Médoc		
	Tarif Mensuel	Tarif Annuel
Permanent	84,00 €	1 008,00 €
Résident	50,00 €	600,00 €
Hebdomadaire	42,00 €	
2 Roues Motorisé	38,00 €	456,00 €
Multicarte	48,60 €	583,20 €
Nuit Individuel	42,00 €	504,00 €
Nuit Entreprise	29,40 €	352,80 €
Centre Ville		
	Tarif Mensuel	Tarif Annuel
Permanent	81,00 €	972,00 €
Résident	49,00 €	588,00 €
Hebdomadaire	40,50 €	
2 Roues Motorisé	28,50 €	342,00 €
Multicarte	36,45 €	437,40 €
Nuit Individuel	40,50 €	486,00 €
Nuit Entreprise	28,40 €	340,80 €
Saint Jean		
	Tarif Mensuel	Tarif Annuel
Permanent	98,00 €	1 176,00 €
2 Roues Motorisé	50,00 €	600,00 €
Périphérie		
	Tarif Mensuel	Tarif Annuel
Permanent	51,00 €	612,00 €
Résident	33,00 €	396,00 €
Hebdomadaire	25,50 €	
2 Roues Motorisé	20,80 €	249,60 €
Nuit Individuel	25,50 €	306,00 €
Nuit Entreprise	17,90 €	214,80 €
Tarifs annexes		
Prix pour frais de cartes abonnement voiture et 2RM :		31,00 €
Carte permanente Espaces 2 roues (vélos uniquement) :		15,00 €
Abonnement vélo espaces Deux Roues		0,00 €
Renouvellement macaron résident pour changement de véhicule		10,00 €
Frais d'envoi cartes en AR		5,00 €

